



Ivry-sur-Seine, le 29 avril 2016

Réf : LE/PC/CP/832/578

Monsieur Christophe BOUCHARD
Directeur de l'Agence pour l'Enseignement
Français à l'Étranger
AEFE
23, place de Catalogne
75014 PARIS

Objet : Collègue Français bilingue de Londres (CFBL) – Déconventionnement 2017

Monsieur le directeur,

L'UNSA Education a pris connaissance des intentions de l'équipe dirigeante du CFBL de mettre fin en 2017 au conventionnement avec l'AEFE. C'est une grande source d'inquiétude pour les collègues en poste. Certains d'entre eux y travaillent depuis vingt ans et se sont établis au Royaume-Uni avec leur famille.

L'UNSA Education rappelle son attachement au statut des enseignants. Elle souhaite connaître la position de l'AEFE et demande qu'elle apporte un soutien à ses personnels. Un résident ne peut voir son poste être supprimé du jour au lendemain alors qu'il a bien vocation à « résider » dans le pays pour y enseigner.

L'excellence de l'enseignement français à l'étranger et sa renommée à laquelle nous sommes tous très attachés s'appuient sur la qualité des personnels en poste. Le déconventionnement du CBFL du réseau AEFE serait vraiment un très mauvais signal en ce sens.

Dans un premier temps, Il nous paraît donc essentiel que l'AEFE pèse de tout son poids avec son ministère de tutelle auprès du CFBL pour revenir sur cette décision de déconventionnement et assurer un soutien aux personnels dans les négociations locales si cela était acté en 2017.

Dans un second temps, Il faudra réfléchir aux critères de conventionnement et d'homologation afin d'en renforcer l'impact pour sécuriser les collègues résidents et expatriés. La stabilité pédagogique des équipes sera ainsi assurée favorisant la réussite des élèves dans nos établissements.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération.

Laurent ESCURE
Secrétaire Général